CONFÉRENCE ASIP2018

asipsanté L'AGENCE FRANÇAISE DE LA SANTÉ NUMÉRIQUE

esante.gouv.fr

#confasip

E-SANTÉ : INNOVER OU RÉGULER ?

Communiqué de presse | Retour sur la Conférence de l'ASIP Santé

#confasip

Paris, 5 février 2018

L'ASIP Santé, l'agence française de la santé numérique, organisait, mardi 30 janvier de 9h à 12h, sa conférence annuelle sur le thème E-SANTE : INNOVER OU REGULER ?

Cette conférence a permis de réunir l'ensemble des parties prenantes de la santé numérique en France : ce sont près de 350 professionnels de santé de ville ou de l'hôpital, industriels, acteurs territoriaux, institutionnels, décideurs… qui sont venu débattre sur le thème : e-santé : innover ou réguler ?
La conférence annuelle de l'ASIP Santé a permis de s'interroger sur les grands défis de la e-santé, nourrie par l'innovation et la transformation numérique. Le développement de la e-santé sous toutes ses formes éprouve la capacité des pouvoirs publics à faciliter les nouveaux usages en santé dans un espace de confiance cohérent. **De grands témoins, des experts, ainsi que des acteurs de terrain ont débattu sur les défis à relever pour généraliser les usages innovants du numérique en santé dans un cadre commun d'urbanisation, de sécurité et d'interopérabilité.**

Michel Gagneux, directeur de l'ASIP s'est félicité de recevoir lors de cette matinée de conférence, des acteurs œuvrant au développement de l'innovation dans la santé numérique. Le bouillonnement français en matière de e-santé est une promesse permanente de création de valeur collective, certes trop souvent mise à rude épreuve. Car la réalité du système de santé encore trop cloisonné, avec une maturité numérique souvent inégale, ou soumis à une réglementation trop rigide, peut constituer un obstacle à l'innovation. Un espace de confiance sécurisé et interconnecté, fondé sur des normes et des principes admis et partagés par tous les acteurs est indispensable pour soutenir les innovations. Poser un cadre commun est à la base d'une politique de santé ambitieuse et responsable, il protège les données personnelles et accompagne les citoyens dans leur parcours de santé.

Aujourd'hui, grâce au numérique, jamais les objectifs d'amélioration de notre système de santé n'ont été aussi bien servis par les technologies disponibles. A l'international comme avec Watson le robot d'IBM qui ouvre les portes de l'aide au diagnostic médical, en France, c'est aussi Doctolib qui permet de prendre rendez-vous en ligne pour les professionnels. Calmedica qui met l'intelligence artificielle au service du suivi des patients ou Qwant, le moteur de recherche qui garantit la confidentialité de ses utilisateurs.

« ***L'ASIP Santé réfléchit avec les acteurs de terrain au meilleur cadre pour que l'innovation dispersée devienne source de création de valeur pour toute la communauté. Au fond, qu'est-ce qu'une bonne régulation ? Et qu'est-ce qu'une bonne politique d'innovation ? Sans cesse, et plus encore depuis l'accélération numérique, il nous faut chercher le bon équilibre entre contrainte et liberté. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que la santé numérique est à une période charnière.*** **»** Autant de questions posées lors de cette conférence annuelle au travers de deux tables rondes animées par Sébastien Couasnon, journaliste à BFMBusiness.

En amont de ces deux tables rondes, **Gaël Sliman, co-fondateur et président d'Odoxa, est venu présenter les grands enseignements du Baromètre 360 sur la Santé, réalisé chaque trimestre depuis quatre ans.** Alors que l'ASIP Santé avait sondé en 2017 les professionnels de santé (cf. infographie en PJ), Odoxa a présenté les résultats d'une nouvelle consultation, focalisée cette année sur les attentes des patients. Les chiffres présentés (cf. PJ au communiqué et encadré en fin de CP) montrent **un incroyable hiatus entre des Français résolument favorables aux nouvelles technologies et des acteurs de santé encore très frileux car surestimant les préventions des patients**. L'étape aujourd'hui clé pour favoriser le développement des nouvelles technologies dans la santé ne consiste donc pas tant à convaincre les Français ou les patients : ils le sont déjà… mais elle consiste finalement à continuer d'accompagner les acteurs de la santé : médecins, structures de santé, autres soignants, et institutions.

La tendance est la même s'agissant du partage des données de santé. En effet, bien que 6 Français sur 10 estiment qu'il existe des risques importants liés à l'utilisation des données de santé, ils sont pourtant tout aussi nombreux (6 sur 10) à faire confiance aux institutions françaises pour assurer la protection de leurs données de santé. Résultat, ils sont prêts au développement de leur usage : les trois-quarts des Français estiment que leurs données peuvent faire avancer la recherche et la santé pour tous. **Il y a donc un travail à mener en priorité auprès de l'écosystème santé en matière de nouvelles technologies et de stockage des données.**

Première table ronde :

INNOVATION ET CADRE COMMUN, LES DEUX VISAGES DE LA CREATION DE VALEUR

L'innovation est le moteur premier de la e-santé. Si son émergence requiert une liberté d'initiative et d'expérimentation qui interroge les cadres de gestion traditionnels, sa diffusion à large échelle appelle un espace de confiance interconnecté.
À quelles conditions l'innovation peut-elle devenir créatrice de valeur collective et le cadre commun de la e-santé facteur de fertilisation des usages ?

Eric Léandri,
CEO de Qwant
« Il existe des enjeux importants en matière de souveraineté sur le traitement des données médicales… plus l'utilisateur est conscient du traitement de ses données, plus il est éclairé, et plus il peut choisir des services innovants. »

Valérie Peugeot,
Commissaire à la CNIL
« La CNIL doit d'abord être un accompagnateur plutôt qu'un gendarme, afin d'aider les acteurs à réconcilier innovation et régulation. Sur 7 500 plaintes en 2016, nous n'avons sanctionné que 15 fois, ce qui témoigne de notre volonté d'accompagner et d'aider les acteurs à se conformer au cadre. »

Stanislas Niox-Château,
CEO de Doctilib
« SI Doctolib s'est fondé en conformité totale avec la règlementation, qui s'est révélée être un atout plus qu'un handicap, c'est aujourd'hui un service qui ne va pas assez loin en matière d'interopérabilité. »

Anna Ferrère,
responsable animation réseau Alsace Bio Valley
« On constate un faible niveau de connaissance du cadre par ceux qui innovent, qui s'avèrent être des médecins et des patients plutôt que des startups… il faut pourtant accélérer le rythme d'évolution de la réglementation aux nouveaux usages. Pour cela, il faut continuer d'associer les innovateurs à la gouvernance du cadre. »

Une deuxième table ronde s'est ensuite tenue à partir de 11h, sur le thème :

INNOVATION ET REGULATION, LES ENJEUX D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE DIFFUSION ET D'ACCOMPAGNEMENT

L'interaction entre innovation et régulation est d'autant plus féconde que tous les acteurs du système adhèrent aux objectifs et aux exigences d'un cadre commun. Plus que jamais, la question de la gouvernance et celle de l'accompagnement deviennent un enjeu. Quelle gouvernance permettra de favoriser les innovations dans un cadre urbanisé ? Comment faciliter et accompagner le changement?

Carlos Jaime, DG Intersystems France
« *La réglementation est un prérequis pour inspirer confiance aux utilisateurs et pour mettre des barrières à l'entrée d'acteurs qui développent des solutions insuffisamment sécurisées.*
Mais en France, le modèle économique du système de santé (financement de l'hôpital par la tarification à l'activité notamment) est parfois incompatible avec l'innovation et produit de la désincitation. En tant qu'industriel, j'attends un « plan Marshall » de la donnée de santé porté par le Gouvernement : un projet national, une méthodologie claire, des étapes. Alors nous pourrons investir et accompagner nos clients. »

Corinne Segalen, CEO de Calmedica
« La règle et la contrainte sont sources d'inventivité, les startups ne sont ni dans l'évitement ni dans le contournement de la règle… L'innovation a besoin de partenaires qui savent réfléchir à l'esprit de la loi, plutôt qu'à la lettre de la loi et accepter de prendre une petite part de risque… »

Gaston Steiner, Directeur e-santé de l'IHU Strasbourg
« Il y a aujourd'hui un vrai besoin de mutualiser, au niveau d'un territoire vaste, l'accompagnement et l'expertise pour aider les acteurs numériques à se conformer au cadre commun. Il existe malheureusement des freins spécifiques qui limitent encore la collaboration entre monde de la santé et monde des startups… Il faut mettre en place un accompagnement mieux ciblé pour les startups, en parallèle de ce qui est déjà organisé pour les industriels. »

Laurent Treluyer, DSI des hôpitaux de Paris

« Aujourd'hui, l'une des grosses difficultés que nous rencontrons, c'est la complexité du parcours d'une idée : de son émergence à son usage, c'est un parcours du combattant… on voit parfois des innovations qui ne seront mises en production que dans 2 ou 3 ans ! »

Michel Gagneux a conclu cette matinée d'échange en rappelant les défis qui permettront aux acteurs de la santé numérique de concilier innovation et régulation : l'interopérabilité à grande échelle, la capacité à susciter des synergies entre les acteurs, et la visibilité à long terme pour l'ensemble de l'écosystème afin d'identifier et capter les investissements dans la e-santé. « *Nous sommes en train de parvenir à une communauté de vues, qui sera le principal socle du succès du développement de la e-santé. L'ASIP Santé sera force de proposition pour accélérer les référentiels indispensables à l'innovation, tout en leur donnant l'agilité nécessaire aux usages. La clé du succès pour la e-santé, c'est de mobiliser les forces qui forment, conduisent le changement auprès des acteurs, dans un cadre de régulation adapté et consolidé par une stratégie publique lisible.* »

Enfin, un point presse s'est tenu à l'issue de la conférence, qui a permis aux journalistes présents de poser leurs questions à Michel Gagneux.

Rendez-vous en janvier 2019 pour une nouvelle édition de la conférence annuelle de l'ASIP Santé.

FOCUS SUR LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU BAROMETRE 360 ODOXA ET DU SONDAGE REALISE POUR L'ASIP SANTE

Gaël Sliman, co-fondateur et président d'Odoxa, est venu présenter en exclusivité les grands enseignements du Baromètre 360 sur la Santé que réalise chaque trimestre Odoxa depuis 4 ans ainsi que les résultats d'un sondage effectué par Odoxa pour l'ASIP Santé auprès des Français.

Le dernier baromètre 360 montre que le **digital, les nouvelles technologies et les innovations dans la santé sont perçus comme un formidable moyen, non seulement d'améliorer la santé en France, mais aussi d'accorder plus de place à l'humain et au temps passé entre soignants et patients**.

Les Français, les patients, leurs proches et les médecins plébiscitent tous les bénéfices apportés par les outils digitaux. **Ils estiment non simplement que ces outils simplifient et facilitent la vie des patients et des médecins, mais aussi qu'ils permettent une meilleure information des médecins et des patients et un meilleur conseil des médecins aux patients**. Au-delà de ces apports « techniques » déjà non négligeables, les Français et les patients estiment même que ces outils – tout particulièrement le dossier patient informatisé (75%) et les applications de suivi de l'état de santé dans le cadre des maladies chroniques (71%) – contribuent à « *apporter plus d'humanité et de dialogue entre les soignants et les patients* ».

Or le dernier baromètre montrait que c'était justement le temps laissé au dialogue médecins-patients qui constituait les principales fragilité ou faiblesse des soins en France (dont ils sont par ailleurs satisfaits).
La tendance est nette et durable : depuis 5 ans, toutes les questions portant sur l'acceptabilité et même la désirabilité des nouvelles technologies en santé montrent des niveaux à la fois très élevés et en nette hausse sur toutes les dimensions couvertes par le champ des nouvelles technologies.

Le sondage exclusif pour l'ASIP Santé **montre un incroyable hiatus entre des Français résolument favorables aux nouvelles technologies et des acteurs de santé encore frileux car surestimant les préventions des patients**. Ainsi, si l'on prend l'exemple très grand public et connu de tous des « objets connectés », **le sondage montre que seulement 1 Français sur 10 (11%) s'est déjà vu prescrire des objets connectés (grand public ou médicaux) par son médecin (soit une progression de 4 points seulement en trois ans)… alors que 7 Français sur 10 (69%) accepteraient d'être équipés d'objets connectés dans le cadre du suivi de leur santé !**

Plus globalement, les trois quarts des Français et des patients sont convaincus que les outils digitaux leur simplifieront la vie et amélioreront leur accueil à l'hôpital… les médecins, eux, sont encore une majorité à en douter.
L'étape aujourd'hui clé pour **favoriser le développement des nouvelles technologies dans la santé ne consiste donc pas tant à convaincre les Français ou les patients : ils le sont déjà…**
… mais elle consiste finalement à continuer à accompagner les acteurs de la santé : médecins, autres soignants, institutions.

La tendance est la même s'agissant du partage des données de santé, le sondage montre que bien que 6 Français sur 10 estiment qu'il existe des risques importants liés à l'utilisation des données de santé, ils sont pourtant tout aussi nombreux (6 sur 10) à faire confiance aux institutions françaises pour assurer la protection de leurs données de santé. Résultat, ils sont prêts au développement de leur usage : les trois-quarts des Français estiment que leurs données peuvent faire avancer la recherche et la santé pour tous.
> Il y a donc un travail à mener en priorité auprès de l'écosystème santé.

A propos de l'ASIP Santé

L'ASIP Santé est l'agence française de la santé numérique. Elle assure trois missions complémentaires : créer les conditions de l'essor de la e-santé, conduire des projets d'envergure nationale et déployer les usages en soutenant l'innovation. Elle met notamment en œuvre le système des cartes de professionnel de santé (CPS), le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) et le système MSSanté des messageries sécurisées de santé.

http://esante.gouv.fr

Contacts presse :

ASIP Santé : Julie Messier – julie.messier@sante.gouv.fr - 06 16 89 59 83

Caroline Sueur – csueur@agenceverte.com - 06 63 89 31 31